

**COMMUNE DE ST VINCENT DE BARRES**  
Réunion du Conseil Municipal du 28 juin 2021 à 20h00  
COMPTE RENDU

**Etaients présents** : Mrs/Mmes Paul SAVATIER, Véronique BROUT, Dominique CHAIZE, Michel CHANAL, Alain CLARIOND, Isabelle COLIN, Vanessa FAURE, Natachan HALLIER, Murielle LANDRAULT, Cédric MENIAUD, Régis VIGNAL.

**Excusés** : Mrs/Mmes /

**Excusés ayant donné Procuration** : Mrs/Mmes / Françoise PELLORCE à Paul SAVATIER, Xavier IGONNET à Régis VIGNAL

**Arrivé en cours de séance** : /

**Membres absents** : Mrs/Mmes /

Désignation du secrétaire de séance : M. Régis VIGNAL.

**1- Approbation du compte-rendu de la séance précédente :**

Le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 12 avril 2021 est mis aux voix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (13 voix pour) approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 avril 2021.

**2- Communication des décisions prises par le maire en application de la délégation générale consentie par le Conseil municipal :**

- a. Aide sociale d'urgence : pas d'aide attribuée
- b. Marchés publics : aménagement du fossé des eaux claires, le Rieutord (entreprise Pierroan TP le 15 avril 2021 pour 24 958,99 €HT) et aménagement du passage à gué le Rieutord (entreprise Pierroan TP le 22 juin 2021 pour 15 998,63 €HT),

**3- Opposition au transfert de compétence document d'urbanisme à la Communauté de communes et soutien à la proposition d'une politique urbanisme fondée sur les compétences intercommunales transversales :**

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR), complétée la loi du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, transfère la compétence en matière de documents d'urbanisme à l'échelon intercommunal. La Communauté de communes devrait donc devenir compétente de plein droit au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

La loi permet cependant aux Communes de s'opposer à ce transfert par l'effet d'une minorité de blocage, si au moins 25% des Communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent par délibération avant le 30 juin 2021.

La Communauté de communes a proposé différents moments de réflexion et débats sur le transfert de compétence document d'urbanisme : une commission rassemblant l'ensemble des élus municipaux délégués à l'urbanisme le 15 octobre, une conférence des maires le 17 novembre 2020, un webinaire présentant trois retours d'expériences de territoires aux enjeux proches du notre ayant mis en œuvre des PLUi le 6 mai 2021, ainsi qu'une seconde conférence des maires le 11 mai 2021.

Le transfert de compétence aurait pour conséquence l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), qui pourrait également faire office de Plan Local de l'Habitat (PLH).

Au cours de ces échanges plusieurs communes ont émis des inquiétudes sur la réalisation d'un PLUi. Sur les 15 communes de l'EPCI, une grande partie des documents d'urbanisme sont en cours de révision, modification, rédaction ou ont été adopté depuis peu.

Les échanges ont permis de mettre en avant que certains sujets traduits dans les PLU doivent être traités à l'échelle intercommunale, et que les documents d'urbanisme locaux sont un support à de nombreuses politiques intercommunales :

- développement économique et agricole,
- Plan climat air énergie territorial (PCAET),
- aménagements touristiques,
- gestion des déchets ménagers et assimilés,
- gestion des milieux aquatiques et protections contre les inondations,
- eau potable,
- assainissement non collectif et à terme collectif ainsi que

En outre, dans la procédure d'élaboration des documents d'urbanisme, les communes font face à un enjeu de conformité avec le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) Rhône Provence Baronnies en cours d'élaboration, compétence intercommunale.

Enfin, la Communauté de communes propose un service d'instruction des autorisations d'urbanisme mutualisé, dont l'expérience accumulée peut apporter un atout important dans la phase de rédaction des règlements d'urbanisme locaux.

Le fonctionnement actuel des consultations de la Communauté de communes en tant que Personne publique associée dans le cadre de la rédaction des documents d'urbanisme dessine déjà les bases d'une politique intercommunale d'urbanisme.

La Communauté de communes propose donc de développer ce travail avec les Communes de manière plus ambitieuse et coopérative. Cela pourrait prendre la forme d'un travail collectif, à l'initiative des Communes volontaires, permettant de définir les enjeux, objectifs et propositions à prendre en compte dans les documents d'urbanisme pour chacune des thématiques intercommunales.

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR),

Vu la loi du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, reportant au 1er juillet 2021 le délai imparti aux communes pour exprimer l'opposition à la prise de compétence planification des EPCI,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (13 voix pour) :

**DECIDE** de s'opposer au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme et de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron,

**SOUTIENT** la proposition de la Communauté de communes d'un travail partenarial permettant une meilleure adéquation entre la compétence communale Urbanisme et les politiques thématiques conduites par la Communauté de communes .

#### **4- Prise de compétence mobilité :**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5211-5 ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avr. 2020 ;

Vu la délibération n°2021-45 en date du 23 mars 2021 (ci-jointe) du conseil de la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron relative à la prise de compétence « autorité organisatrice des mobilités » ;

Vu l'exposé du Maire ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité (12 voix pour – Dominique Chaize s'abstient) :

**DECIDE** d'émettre un avis favorable à la procédure de transfert de la compétence organisation de la mobilité à la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron, hors transports scolaires et réguliers qui restent du ressort de la région.

Indépendamment de cette question précise, Monsieur Dominique CHAIZE constate que la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron est de plus en plus éloignée des élus municipaux et demande par exemple la mise en place des principales commissions afin de rétablir les liens indispensables et d'étudier les éventuelles prises de compétences. Cet avis est largement partagé par les élus.

#### **5- Attribution des subventions 2021 aux associations : Cf. tableau joint**

Après examen par le groupe « associations », il est proposé l'attribution de **3.900€** à 13 associations (1.060€ ayant déjà été attribués aux Restos du cœur en équivalents de colis de Noël non pris par nos aînés).

Au sortir de la crise sanitaire, Monsieur le Maire souligne le nécessaire soutien et appui auprès des associations. Il leur faudra du temps pour relancer le bénévolat et les activités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (13 voix pour) :

**ATTRIBUE** les subventions aux associations suivant le tableau ci-dessous.

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021 au compte 6574 – subventions de fonctionnement aux associations.

| Association              | Montant de la subvention allouée en € |
|--------------------------|---------------------------------------|
| APE                      | 700,00€                               |
| ASCAR                    | 500,00€                               |
| AZAL                     | 200,00€                               |
| BLAC                     | 500,00€                               |
| JET D'ENCRE              | 200,00€                               |
| LA PETANQUE DU BARRES    | 500,00€                               |
| PRIVAS EQUITATION        | 200,00€                               |
| SEME TA GRAINE           | 500,00€                               |
| SCRAC'A'DO               | 300,00€                               |
| FNACA                    | 50,00€                                |
| UFACVG                   | 50,00€                                |
| Mieux traverser le deuil | 100,00€                               |
| Acadia                   | 100,00€                               |
| <b>TOTAL</b>             | <b>3900,00€</b>                       |

## 6- Demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Ardèche au titre du fonds de solidarité 2021 (Villages de caractère) :

M. le Maire informe son conseil que pour la 3<sup>ème</sup> année, le Conseil départemental a décidé de réserver une partie du Fonds de Solidarité pour aider les Villages de caractère à réaliser des opérations d'amélioration et de valorisation de leur patrimoine, conformément à la charte départementale correspondante. Le seuil minimum de dépense subventionnable est fixé à 7.700€ HT. Le montant maximal de subvention est de 20.000€, le taux maximum de subvention de 50% pouvant varier au regard des autres participations publiques. Les dossiers sont à déposer au 30 juin 2021.

Afin de poursuivre la réhabilitation du patrimoine, de le mettre en valeur, de mieux le présenter aux visiteurs et de rendre plus agréables les conditions de visite, M.le Maire propose de présenter les opérations suivantes pour un montant total de **27.258 € HT**:

- Amélioration des conditions d'accueil et d'accès au village des visiteurs : 8.564,15€ HT,
  - Plantations de végétaux dans le village et pour arborer les accès et les espaces de stationnements : 2.066,39€ HT,
    - Fournitures Natura'pro : 129,99€ HT,
    - Préparation terrain, devis MOULIN Ludovic : 200€ HT,
    - Fournitures plants, devis Pépinières Jacquet (collaboration avec le CEFA, commande et facture seront bien évidemment au nom de la Commune) : 1.736,40€ HT,
  - Finitions des abords du chemin d'accès piéton parking Verger/ village : protection visuelle des riverains et sécurité des piétons : 4.922,76€ HT,
    - Structure métallique pour palissade bois, devis Curinier : 2.500€ HT,
    - Lames bois pour palissade : devis Provence sciage : 472,76€ HT,
    - Garde-corps à l'extrémité du passage piéton, devis Curinier : 1.950€ HT,
  - Installation de tables de picnic, devis Adequat : 1.575€ HT,
- Réhabilitation intérieure de la citerne, place de la Tournelle (élément très intéressant du patrimoine hydraulique et historique du village, panneaux explicatifs à mettre en place) : 17.108€ HT,
  - Travaux de maçonnerie, devis de l'entreprise Grangier Sécoval : 15.213€ HT,
  - Raccordements hydrauliques, devis de l'entreprise Bâtiservices : 1.895€ HT,
- Outils de communication et de promotion du village et de la visite : 1.585,86€ HT
  - Impression photographies « Les trésors cachés de St Vincent » pour exposition extérieure dans le village : 305,86€ HT,
  - Réalisation d'un tournage vidéo centre village et autres devis Groupe Pole.7 : 1.280€ HT,

Une subvention d'un montant de 8.393€ a été attribuée par le Conseil régional Auvergne Rhône Alpes pour le poste « rénovation de la citerne » (sur 17.108€ HT).

Compte- tenu du taux maximum de 50% de la subvention départementale et du maximum de 80% du total des subventions, la subvention sollicitée auprès du Département est de

**13.413 € (49,2%).**

2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (13 voix pour) :

**APPROUVE** le programme des opérations suivantes pour un montant total de 27.258 € H.T

**CHARGE** le Maire de solliciter le Conseil Départemental de l'Ardèche au titre du fonds de solidarité 2021 ( Village de Caractère) et de signer tout document utile.

## 7- Préservation et mise en valeur du foncier agricole sur la plaine de Chomérac :

Considérant le besoin d'investissement important du réseau d'irrigation dit de "Chomérac" (rendement de l'ordre de 30%, nombreuses fuites et casses importantes, ...) et la nécessité d'utiliser au mieux l'eau indispensable à de nombreuses cultures, M. le Maire informe que ce réseau va faire l'objet d'un grand projet de modernisation, porté par son propriétaire le SDEA (Syndicat de Développement, Equipement et Aménagement de l'Ardèche). Ce réseau de 90 km est présent sur 4 communes de la Communauté de communes : Baix, Saint-Symphorien sous Chomérac, Saint-Vincent de Barrès et Saint-Lager Bressac.

Comme le diagnostic agricole intercommunal mené en 2019 l'a souligné, les enjeux d'une part de préservation du foncier agricole et d'autre part de nécessaire résilience de l'agriculture face aux changements climatiques sont primordiaux.

Aussi, en complémentarité de ce projet de modernisation du réseau d'irrigation, il paraît indispensable :

- d'apporter des garanties sur la vocation agricole des surfaces desservies. Monsieur le Préfet en date du 22 février 2021 invite le territoire à « engager une stratégie de protection à long terme des surfaces agricoles desservies par ce réseau ».
- de mener des actions favorisant collectivement une agriculture en cohérence avec les enjeux locaux en termes d'alimentation territoriale, d'emplois, de paysages et de résilience.

Les Communes concernées se sont toutes positionnées favorablement pour atteindre ces objectifs de façon collective. Les partenaires institutionnels que sont l'Etat, la Région, le Département et la Chambre d'agriculture encouragent fortement une démarche d'élaboration et d'animation d'une stratégie foncière, en lien avec la politique agricole intercommunale.

La Communauté de communes propose d'être pilote de cette démarche d'élaboration de la stratégie de préservation du foncier et valorisation agricole du secteur irrigué, en associant étroitement les 4 Communes concernées, qui seront ensuite à même de mettre en œuvre les dispositifs d'urbanisme réglementaires adéquats au titre de leur compétence urbanisme.

L'objectif de préservation sur le long terme des terres agricoles et la valorisation du potentiel agricole nécessite de :

- Définir des orientations partagées entre agriculteurs et collectivités pour le maintien et le développement des activités de demain,
- Définir des périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles,
- Identifier les outils juridiques adéquats et accompagner les Communes pour les mettre en œuvre sur les secteurs à enjeux.

Les coûts de cette action sont estimés à 41 726 € correspondant à une prestation extérieure et du temps technique interne de suivi et aussi de coordination avec l'ensemble des autres actions des Communes et de la Communauté de communes dans les domaines. Des financements peuvent être apportés par l'Europe et le Département à hauteur de 80% ainsi que par la Compagnie Nationale du Rhône, au titre de financements privés de la Communauté de communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (13 voix pour) :

- **DÉCIDE** de soutenir la démarche de définition d'une stratégie de préservation du foncier agricole sous la forme d'une zone agricole protégée autour du réseau d'irrigation de la plaine de Chomérac et de participer au comité de pilotage chargé du suivi du projet et de la validation des choix stratégiques et associant notamment les représentants des communes de Baix, Saint-Symphorien sous Chomérac, Saint-Vincent de Barrès et Saint-Lager Bressac,

## **8- Convention pour l'intégration de certains chemins communaux et ruraux et parcelles dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée :**

M. le Maire donne connaissance au conseil de la démarche de la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron, concernant la mise à jour des conventions pour l'ouverture au public des sentiers traversant les propriétés privées pour les randonnées pédestres / randonnées équestres / randonnées VTT de manière à apporter la pérennité des tracés et la sécurité juridique pour les propriétaires.

La Commune est concernée par certaines de ses propriétés situées sur les tracés du GR 42 ou du PR 8 de la Communauté de communes :

- Parcelles D 141 et D 155 (La Bourse : GR 42),
- Chemin rural dit de Genescles (La Bourse-Grand côte : GR 42)
- Chemin rural St Vincent-Bourge-Caunis-Les Aires- haut Duranne- Les Eterpaux,
- Route forestière,
- Chemin de Tinteron,
- Chemin de la Dame,
- Chemin du Chevalier et chemin de St Vincent à Meysse (Le Chevalier-Le Geai-Queyrot),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (13 voix pour) :

- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions correspondantes à intervenir entre le Département de l'Ardèche, la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron, la Commune concernée et la Commune en tant que propriétaire pour intégrer ces propriétés communales au PDIPR.

## **9- Questions diverses :**

- a. Elargissement du périmètre du Syndicat Mixte des Eaux Ouvèze Payre (17 communes) : à la demande de la CAPCA, le comité syndical du SMOP sera appelé le 29 juin à se prononcer sur l'intégration de 17 nouvelles communes,

Monsieur le Maire et Monsieur Dominique Chaize présentent le sujet qui sera soumis au comité syndical après une large discussion et débat sur le sujet, les membres du Conseil municipal mandatent les délégués pour voter pour l'étude de l'extension à 17 communes avec date d'effet au 01/01/2023 pour avoir le temps de bien étudier tous les contours, modalités et conséquences de cette extension.

**b. Animations de l'été 2021 :**

- Vendredi 25 juin à 18h : projection du documentaire Ti'gars par la bibliothèque ;
- Exposition de photos en extérieur à partir du 25 juin ;
- Samedi 26 juin : marché aux puces de l'association BLAC ; animation customisation de baskets avec la bibliothèque ;
- Mardi 29 juin à 18h30 : concert « Hors les murs » de l'école de musique du Teil (gratuit) ;
- Tous les mercredis de juillet août de 18h à 21h : marchés nocturnes sur la place ;
- Juillet-août 4 expositions au foyer rural d'artistes locaux de 15h à 19h et le dimanche de 10h à 12h et de 15h à 19h ;
- Vendredi 23 juillet : visite du village par l'OTI ;
- Samedi 31 juillet à 18h : concert de la Chorale du Delta animée par Coline SERREAU (recette au chapeau) ;
- Dimanche 5 septembre : marché du livre et de l'artisanat de l'association ASCAR ;
- Dimanche 19 septembre : fête de la voie douce avec les assos, artisans et producteurs pour les communes de St Vincent, St Lartin, St Lager, St Bauzile, St Symphorien, Baix et Le Pouzin ;
- Dimanche 26 septembre : rassemblement de food-trucks par l'association BLAC (à confirmer).

**c. Tarifs vente snack à a piscine**

Monsieur le Maire propose de délibérer sur les tarifs des produits vendus pendant les heures d'ouverture de la piscine. Il propose de retenir les memes tarifs que ceux pratiqués à Saint Lager, à savoir :

- Concernant la vente des boissons :

- les boissons en canette : 1,50€
- l'eau gazeuse de 50cl : 1,50€
- l'eau plate de 50cl : 1,00€

- Concernant la vente des glaces :

- magnum, solero : 2,50€
- cornetto, spiderman, reines de neiges, push : 2,00€
- calippo, twister : 1,50€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (13 voix pour) :

- CONSIDERANT la proposition du maire,

- **FIXE** les tarifs ci-dessus pour la période du 3 juillet 2021 au 29 août 2021.

**d. Divers**

\*Réunion de rentrée de l'équipe municipale : lundi 6 septembre 2021- 20h

\*Commission cuisine centrale le 1<sup>er</sup> juillet : Murielle LANDRAULT

\*Journée FNACA le 10 juillet : Dominique CHAIZE

MENIAUD Cedric



BROUT Véronique ~~Bro~~

FAURE Vanessa pure

VIGNAL Régis ~~Régis~~

LANDRAULT Aurélie ~~Aurélie~~

CHAIZE Dominique ~~Dominique~~

PELLORCE Françoise ~~Françoise~~

Alain CLARIOND AC

CHANAL Michel ~~Michel~~

SANTIER Paul ~~Paul~~